

SUBVENTION DES CAISSES DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE.

Conditions d'octroi	Certaines caisses de retraite peuvent proposer des subventions pour financer des travaux d'amélioration ou d'agrandissement.
	Les conditions (montants des subventions, travaux subventionnables) varient d'un organisme à un autre.
Où s'adresser	Votre (ou vos) caisse(s) de retraite complémentaire.

Mise à jour : janvier 2010